

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.050**

L'An deux Mille Sept, le 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 6 avril 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 6 avril 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
M. POTENNEC représentée par M. CAU  
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

**ABSENTS -EXCUSES** : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **REAMENAGEMENT DES PRETS**  
**N°MON234222EUR001 – N°MON984258EUR001**  
**CONTRACTES AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL.**

**VOTE** : **7 ABSTENTIONS**  
**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Dans le cadre de la gestion de la dette, la Ville de ROYAN a sollicité DEXIA CREDIT LOCAL afin de bénéficier d'une étude d'aménagement et de compactage de deux contrats de prêts que la Ville a conclu avec DEXIA CREDIT LOCAL.

DEXIA CREDIT LOCAL a proposé un montage par lequel la Ville de ROYAN a la faculté de substituer à ces différents crédits un contrat de prêt répondant aux objectifs de gestion de dette de la Ville.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- D'approuver les dispositions suivantes :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Pour refinancer une partie de sa dette à la date du 1<sup>er</sup> Mai 2007 en refinancement des capitaux restant dus des contrats de prêts N°MON234222EUR001 et N°MON984258EUR001, la Ville de ROYAN contracte auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt d'un montant de 7 762 494,08 €

Le remboursement anticipé des prêts susmentionnés sera réalisé sans versement de fonds et sans indemnité pour un montant de 7 762 494,08 € avec refinancement d'égal montant sans mouvement de fonds et moyennant le paiement d'ICNE à la date ci-avant mentionnée, aux conditions suivantes :

- o Durée : 14 Ans
- o 1<sup>ère</sup> échéance : Au 01/05/2008
- o Périodicité des échéances : Annuelle
- o Amortissement : Progressif au rythme de 5 % l'an
- o Décompte des intérêts : Exact/360
- o Frais de commission : 7 762,49 €(0,10 % du capital restant dû)
- o Montant des ICNE à la date du 1<sup>er</sup> Mai 2007 : 80 229,98 € pour le prêt N°MON984258EUR001 soit le taux initial de 2,39 %, (intérêts courus entre la dernière date d'échéance du prêt et la date d'effet du réaménagement)  
Pour le prêt N°MON234222EUR001 le taux d'intérêt sera plafonné à 4,30 %.
- o Index de référence : [CMS Euro 30 ans – CMS Euro 1 an]
- o Taux d'intérêt :
  - du 01/05/2007 au 01/05/2008 taux fixe de 3,85 %
  - du 01/05/2008 au 01/05/2021
  - Si l'index de référence est supérieur ou égal à 0,00 % (barrière) alors le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 3,85 %
  - Si l'index de référence est inférieur à 0,00 % (barrière), alors le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 6,40 % minoré de 5 x (CMS Euro 30 ans – CMS Euro 1 an)

**ARTICLE 2** – Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 avril 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT